

Monsieur
Roland Hayez
Service de l'économie et du
tourisme (SET)
Rue Caroline 11
1014 **Lausanne**

Lausanne, le 14 février 2002
T:\DIRCVC\INFODIR\PREAVIS\PREAVI02\POL0203.doc
REJ/rf

Procédure de consultation relative au projet de modification de la loi du 15 septembre 1999 sur la promotion économique, volet politique de promotion dans les foires et salons

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 4 janvier de cette année à propos du sujet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, nous réaffirmons **notre soutien à la loi sur la promotion économique** du canton de Vaud, qui demeure un excellent outil à même d'apporter un soutien nécessaire aux entreprises vaudoises. De même, nous sommes persuadés que la participation d'entreprises à des foires, salons et autres manifestations constitue, pour une PME, le meilleur moyen, à moindre frais, de démarrer un développement à l'international, après analyse de ses besoins. Dans ce contexte, nous **applaudissons à la définition de cette nouvelle politique de promotion et de présence dans les foires et salons** et partageons les deux objectifs stratégiques développés.

Nous émettons toutefois quelques réserves quant au premier objectif opérationnel. En effet, s'il est indiscutable qu'une jeune entreprise de moins de 5 ans est davantage sensible aux conditions du marché, il nous paraît difficile d'axer sur cette catégorie d'entreprises en particulier, la politique de promotion à participer à des manifestations, souvent à l'étranger. Notre canton compte majoritairement des **d'entreprises de plus de 5 ans** et il est tout aussi important et intéressant d'encourager leur développement à l'international. Nous proposons de **modifier l'objectif opérationnel n°1** en remplaçant le « plus particulièrement » par « dont ».

Concernant les quatre programmes de soutien, nous partageons l'idée, développée dans le **programme n°1**, de **ne pas encourager les mêmes entreprises à participer de manière régulière à des foires « aux frais de la princesse »**. En effet, une entreprise qui, en trois ans de participation à la même manifestation, n'aurait pas réussi à développer son réseau de contacts et d'affaires (et dès lors pas réussi à générer un chiffre d'affaires susceptible de pérenniser sa participation) doit sérieusement remettre en question sa volonté de pénétrer ce marché.

Nous ne partageons en revanche pas totalement la vision, évoquée dans le programme n°2, consistant à laisser la possibilité aux divers organismes de redistribuer tout ou partie de leur propre subvention. Cette manière de faire entre en contradiction avec les critères établis pour le programme n°1. Si un organisme n'a pas besoin de l'entier de la subvention qui lui est allouée, nous sommes d'avis que le Service de l'économie et du tourisme devrait simplement la réduire, plutôt que de laisser ledit organisme la redistribuer. Toutefois, considérant que toute entreprise présente à une foire ou un salon relève en quelque sorte du programme n°4 en assurant la promotion du canton, qu'elle soit soutenue au titre du programme n°1 ou non, nous sommes conscients que, sans institutionnalisation de contrôles stricts, la pratique correspondra à la situation décrite.

Nous nous demandons enfin dans quelle mesure le programme n°4 ne ressort pas plus spécifiquement des actions du Développement économique vaudois (DEV) pour sa composante internationale, ce dernier ayant en charge, avec l'Office du Tourisme du Canton de Vaud, la promotion des valeurs présentées en vue d'implantation d'entreprises étrangères. Ce point mériterait d'être éclairci, au même titre que l'engagement demandé aux partenaires du SET (comme la CVCI ou les organismes sectoriels et la CODEV). Quelles prestations sont-ils tenus de fournir et pour quelle contrepartie ?

Enfin, nous manifestons notre intérêt pour l'invitation qui nous est faite de participer au groupe de travail ad-hoc (groupeFoire) chargé de participer à la définition et à la mise sur pied des manifestations retenues.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard
Directeur adjoint

Régis Joly
Sous-directeur